



Assemblée communale du 7 septembre 2020

Lieu	: Salle polyvalente de Gletterens en raison des mesures COVID-19 à respecter
Présidence :	Philippe Cotting
Membres présents :	34 citoyens et citoyennes
Majorité absolue :	18
Excusé :	Monsieur Jean-Marc Boschung
Désignation des scrutateurs :	Messieurs Jean-Daniel Godel et Grégory Delley

A 20h00, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par tous-ménages.

Présentation du tractanda

- 1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2019**
- 2. Comptes de l'exercice 2019**
 - 2.1 de fonctionnement**
 - 2.2 des investissements**
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle**
 - 2.4 rapport de la commission financière**
 - 2.5 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements**
- 3. Informations et divers**

L'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée qui peut délibérer conformément à la loi.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2019

Comme à l'accoutumée, le procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyens et les citoyennes ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

Aucune remarque n'étant formulée, les citoyens qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

A main levée, les membres de l'assemblée communale approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2019, à l'unanimité et sans objection.

Point 2 – Comptes de l'exercice 2019

2.1 Présentation du compte de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement ont pu être consultés sur le site internet ainsi qu'au bureau communal. Un résumé des comptes est présenté par M. Claude-Alain Guerry, conseiller communal en charge des finances. Il relève notamment les réserves et création de provisions, à savoir une provision TVA sur les déchets et une recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat. La dette nette par habitant est spécifiée pour les années 2015 à 2019.

Le tableau des marges d'autofinancement démontre une baisse significative entre 2015 et 2019 résultant surtout d'une stagnation des revenus d'impôts et d'une augmentation croissante des charges liées.

M. Guerry informe également que selon autorisation de l'Etat dans le cadre des mesures liées à la situation sanitaire, l'obligation de mise en place du nouveau système comptable MCH2 a été reportée à 2022. Cette mise en œuvre sera faite en collaboration avec l'organe de révision ainsi que la commission financière.

Les comptes 2019 correspondent, dans leur ensemble, au budget voté. Certains points particuliers seront relevés par la Commission financière.

2.2 Présentation du compte des investissements

Comme pour le compte de fonctionnement, les citoyens ont pu prendre connaissance des principaux objets dans l'information communale. Les dépenses sont liées principalement à l'aménagement technique du camping ainsi qu'au crédit d'étude de la nouvelle administration et salle communale et la recette à la vente de la villa communale « La Râpe ».

La parole est donnée aux citoyens :

- ✓ En réponse à M. Stéphane Müller, la provision TVA déchets est prévue pour le rattrapage sur 5 ans, ce chapitre devant être soumis à l'impôt selon remarque de l'organe de révision mandaté pour l'exercice 2019.

Concernant sa remarque sur la stagnation des revenus, M. Philippe Cotting confirme que le conseil communal a déjà porté une réflexion sur de nouvelles recettes.

Mme Elisabeth Zurbuchen, boursière communale, précise que le nouveau plan comptable démontrera plus clairement les catégories de revenus tels que les résultats de fonctionnement et les résultats financiers.

- ✓ En réponse à M. Alexandre Dubey, le supplément de revenu au chapitre protection et aménagement provient de la gestion des déchets. Il faudra prendre en compte les charges supplémentaires en 2020 correspondant principalement à la location de conteneurs dans la zone touristique et de leur évacuation par une entreprise spécialisée. Pour augmenter les revenus, les taxes de base du camping et du port ont cependant été augmentées en 2020.
- ✓ Mme Fabienne Thierrin demande s'il y a possibilité de vendre les matières plastiques à la SAIDEF pour alimenter leur chauffage à distance, sachant que ce système leur génère des revenus.
M. Cotting précise qu'aucune récupération de ces matières n'est en vigueur et qu'il n'y a pas de possibilité d'obtenir de ristournes pour ce type de déchets. Raison pour laquelle l'accès à la benne située à l'intérieur de la déchetterie a été restreint.
M. Guerry rappelle que la commune est actionnaire de la SAIDEF. Les tarifs sont calculés en fonction du tonnage livré et également en rapport à leur bénéfice.
M. Sébastien Schmid informe qu'une entreprise de Concise est spécialisée dans les tri et la valorisation des déchets plastiques.
- ✓ En réponse à M. Sébastien Schmid, le suivi des débiteurs impôts et les procédures de poursuites sont assurés par le Service cantonal des contributions qui a pour mandat la facturation et l'encaissement de l'impôt communal ainsi que l'encaissement de l'impôt pour les prestations en capital.
- ✓ M. Edgar Chambettaz, conseiller communal, confirme à M. Alexandre Dubey que le décompte final relatif à l'agrandissement du hangar de la police du lac sera présenté à la prochaine assemblée.

2.3 Rapport de l'organe de révision

Ce rapport est présenté par M. Claude-Alain Guerry.

Sur la base du mandat confié, l'organe de révision a vérifié les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et les engagements conditionnels) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal. La responsabilité de l'organe de révision consiste à vérifier les comptes et à exprimer une opinion sur les comptes.

Selon leur appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

En conclusion du rapport, l'organe de révision recommande l'approbation des comptes annuels par l'assemblée communale, soit :

- Bilan au 31.12.2019	CHF.	20'083'606.19
- Résultat (excédent de produits)	CHF.	168'992.28

2.4 Rapport de la Commission financière

M. Frédéric Gross, Président, communique que les membres de la commission financière ont pris connaissance des comptes 2019 et ont effectué quelques analyses. Ils ont également pris connaissance du rapport d'audit de l'organe de révision, soit la société Multifiduciaire SA de Fribourg, lequel recommande d'approuver les comptes.

Par rapport aux comptes présentés, certaines précisions sur les dépenses et les recettes de certains chapitres sont fournies et détaillées par M. Frédéric Gross, avec comparaison des montants budgétés.

Sur un comparatif à 5 ans, il est constaté qu'il n'y a plus de disponibilité pour des amortissements supplémentaires, la marge d'autofinancement a diminué de moitié ainsi qu'une stagnation des revenus des impôts. La commission financière estime que la commune ne bénéficiera plus de revenus extraordinaires ces prochaines années, dus à l'évolution des charges liées de l'Etat et à une stagnation des revenus principaux. Charge au Conseil communal de faire preuve de toute la vigilance nécessaire à respecter les engagements et les charges financières.

Au vu des explications fournies, la commission financière propose d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge au Conseil communal.

2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

M. Philippe Cotting, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de fonctionnement et des investissements de l'exercice 2019.

Approbation du compte de fonctionnement

A la majorité des membres présents et sans objection, les comptes de fonctionnement sont approuvés par l'assemblée communale.'

Approbation du compte des investissements

A la majorité des membres présents et sans objection, les comptes des investissements sont approuvés par l'assemblée communale.

Point 3 - Informations et divers

- ✓ En préambule, M. Philippe Cotting relève que la période écoulée depuis la dernière assemblée communale a été fortement influencée par la situation sanitaire, de par le gèle de certains dossiers durant plusieurs mois, engendrant des retards dans leur traitement. De ce fait, des informations plus détaillées sur les dossiers en cours seront données lors de la prochaine assemblée communale.
- ✓ Un apprenti a été engagé à la voirie comme il l'avait été suggéré.
- ✓ Les citoyens et les citoyennes seront amenés à se prononcer sur les nouveaux statuts de la STEP interrégionale. Après analyse de faisabilité sur plusieurs sites, celui de St-Aubin sur le domaine Agrico a été privilégié.

- ✓ Les procédures liées à la pandémie ont été principalement d'adopter des règles communes dans la région en matière de tourisme et d'événements festifs, d'organiser certaines tâches de soins à domicile et de contacter les personnes de la tranche d'âge à risque. Le Conseil communal profite de cette occasion pour remercier chaleureusement les membres de la Sté de Jeunesse qui ont œuvré activement et bénévolement pour apporter cette aide indispensable.
Dans le cadre de la gestion communale, il a fallu mettre en sécurité le personnel à risque, organiser les services communaux en conséquence, soit la voirie, l'administration, le port et le camping. Le Conseil communal adresse ses remerciements aux employés qui ont fait preuve de souplesse dans l'organisation du travail.
L'application des mesures de protection dans les différents locaux ainsi que dans la zone touristique a également été mise en œuvre. Un gros travail d'adaptation a également été fourni dans le domaine scolaire.
Enfin, il remercie toute la population pour sa patience et sa discipline durant cette période particulière, en espérant que la situation s'améliore dans les mois à venir.

La parole est donnée aux citoyennes et aux citoyens :

- ✓ M. Alexandre Dubey estime que la commune doit s'investir davantage dans l'accueil des touristes.
- ✓ En réponse à M. Sébastien Schmid, une réception pour les nouveaux habitants n'est pas agendaée. Celle organisée par le passé n'a pas rencontré le succès escompté.
- ✓ M. Alexandre Dubey demande s'il est envisagé de réparer les installations de la place de jeux située vers le bureau communal.
Il est informé que des réparations ou le renouvellement de ces équipements sont en effet en discussion dans le cadre du projet du nouveau bâtiment administratif et salle communale. Les jeux de la plage sont également prévus d'être réparés ou remplacés.
- ✓ Concernant la remarque de M. Alexandre Dubey relative à la sécurité liée aux travaux d'installation du chauffage à distance, M. Cotting informe que les mesures sécuritaires ont été prises par l'entreprise mandatée par Groupe E Celsius, maître d'œuvre. Cependant, les travaux ont pris du retard, la commune avait demandé qu'ils soient terminés avant la rentrée scolaire.
- ✓ Mme Jennifer Thierrin relève la détérioration de la route du débarcadère et demande si des travaux de réfection sont prévus afin de sécuriser la mobilité.
Pour cette année, la priorité est donnée aux travaux urgents et conséquents de réfection et de renforcement de l'appareil de choc du débarcadère.
- ✓ M. Stéphane Müller demande si une étude a été effectuée pour la réalisation d'une piste cyclable sur la route communale Portalban via Gletterens et si un historique du dossier peut être consulté.
M. Philippe Cotting informe que ce type d'aménagement a fait l'objet de discussions. Une piste cyclable ne peut pas être aménagée en voie directe sur une route dont la

limitation est fixée à 80 km/h. De plus, les emprises de terrain sur des surfaces d'assolement ne semblent pas réalisables.

Il est relevé par M. Jean-François Perriard, conseiller communal, que la commune n'a en effet pas de projet concret, le plan d'aménagement étant en révision.

En réponse à M. Alexandre Dubey, M. Perriard informe qu'une étude de faisabilité pourrait être envisagée.

M. Gérald Cantin estime qu'il faudrait plutôt porter une réflexion complète sur les aménagements de cette route communale.

- ✓ Mme Jennifer Thierrin s'étonne d'un manque à gagner au port de batellerie sachant que les ports sont surchargés de demandes.
Constatation a principalement été faite que les plus petites places sont de moins en moins privilégiées par les usagers et ne correspondent plus aux nouvelles embarcations.
- ✓ En réponse à M. Sébastien Schmid, M. Cotting n'a pas encore pris de décision quant à un mandat pour la prochaine législature et la discussion n'a pas encore été abordée au sein du Conseil communal. Force est de constater que les dossiers se complexifient et qu'il faut de plus en plus faire appel à des spécialistes. La fonction nécessite de l'engagement.
- ✓ A la question de M. Alexandre Dubey de savoir si l'on va vers une fusion, M. Philippe Cotting relève qu'en effet, les normes sont de plus en plus exigeantes, certaines installations ne sont plus adaptées. Il rappelle que les citoyennes et les citoyens ont rejeté la fusion en 2015. Il estime prématuré de revenir avec une proposition de fusion. Par cette décision de refus, la majorité de la population a démontré vouloir garder son indépendance.
Il ajoute également que l'on ne peut pas tout obtenir sans en supporter les coûts.

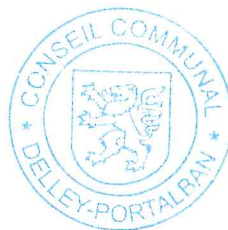
La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cotting clôt l'assemblée en remerciant les citoyennes et les citoyens pour leur participation et les invite à partager une verrée.

Ainsi fait à Delley

La secrétaire


M. Collaud

Au nom du Conseil communal



Le syndic


Ph. Cotting